



Conseil d'Administration

Date 08/04/08

Auteur Jean-Pierre HUGUES

Référence LFP.PV.CA.2008.03.21

Réunion du	21/03/2008
Président	Frédéric THIRIEZ

Présents	MM. Jean-Michel AULAS, Maurice COHEN, Pape DIOUF, Jean-Pierre ESCALETES, Hervé GORCE, Michel HIDALGO, Sylvain KASTENDEUCH, Philippe LEDUC, Henri LEGARDA, Jean-Pierre LOUVEL, Gervais MARTEL, Pierre REPELLINI, Michel PASTOR, Philippe PIAT, Pascal POUILLOT, Jean-Claude PLESSIS, Olivier SADRAN, Pierre ROCHCONGAR, Michel SEYDOUX, Laurent VALLEE
Excusés	MM. Jean-Pierre DENIS, Raymond DOMENECH, Jean FOURNET-FAYARD, Gérard HOULLIER, Jean-Pierre HUREAU, Joël MULLER, Claude SIMONET, Jean VERBEKE
Assistent	MM. Jean-Pierre HUGUES, Jacques THEBAULT, Stéphane DOR, Arnaud ROUGER, Jean-Guillaume WELGRYN, Jérôme PERLEMUTER, Bernard DOCQUIERT, Mmes Vanessa CAFFIN, Françoise MARCHAND

1. Adoption des procès-verbaux

Le Conseil,

approuve le procès-verbal de la réunion tenue par le Conseil d'Administration du 30 novembre 2007, complété par les observations suivantes :

"Jean-Michel Aulas rappelle que l'adoption du Règlement Intérieur Audiovisuel par l'Assemblée Générale du 9 novembre 2007 a été précédée de la signature par un certain nombre de clubs d'un document de travail envisageant les hypothèses de répartition possibles en fonction du résultat de l'appel d'offres. Jean-Pierre Louvel et Jean-Claude Plessis confirment que ce document servira de base aux discussions sur la répartition définitive une fois le montant des droits connus."

Le Conseil,

approuve ensuite les procès-verbaux des réunions tenues par :

- le Conseil d'Administration les 31 janvier et 12 février 2008,
- le Bureau de la LFP le 29 février 2008.

2. Calendrier général 2008/2009

Le Conseil,

approuve le calendrier général 2008/2009 (pièce jointe). Celui-ci devra faire l'objet d'une validation par le Conseil Fédéral de la Fédération Française de Football.

3. Période de mutations

Le Conseil,

après lecture des propositions de modifications de l'article 133 du règlement administratif de la LFP,

demande à la FFF d'intervenir auprès de la FIFA pour prolonger la période des mutations, limitée à 12 semaines. En cas de réponse positive, la période de mutations débiterait au lendemain de la finale de la Coupe de France et prendrait fin le 31 août. En cas de réponse négative ou en l'absence de réponse, la fin de la période de mutations serait avancée au 18 août.

adopte la nouvelle rédaction ci-dessous.

Ancienne rédaction	Nouvelle rédaction
...	...
2/ Périodes d'enregistrement des contrats	2/ Périodes d'enregistrement des contrats
Pour la saison 2007-2008, la période officielle d'enregistrement des contrats (période de signature, de prise d'effet et d'envoi des contrats), en Ligue 1 et Ligue 2, débute le 28 mai 2007 et prend fin le 31 août 2007 à 24 heures.	Pour la saison 2008-2009, la période officielle d'enregistrement des contrats (période de signature, de prise d'effet et d'envoi des contrats), en Ligue 1 et Ligue 2, débute le 25 mai 2008 à 0h00 et prend fin le 18 (ou 31) août 2008 à 24 heures.
La prise d'effet des contrats débute au minimum le 1er juillet 2007.	Durant cette période, en cas de nouvel enregistrement, la prise d'effet des contrats doit être concomitante à leur date de signature mais la qualification des joueurs ne peut être antérieure au 1er juillet 2008.
La période complémentaire d'enregistrement des contrats débute le 1er janvier 2008 et s'achève le 31 janvier 2008 à 24 h.	La période complémentaire d'enregistrement des contrats débute le 1er janvier 2009 à 0h00 et s'achève le 31 janvier 2009 à 24 h.
...	...

4. Production déléguée de la Ligue 1

La Direction Marketing et Médias de la LFP présente les propositions des sociétés HBS et Sportfive.

Le Conseil,

décide qu'un groupe de travail composé de MM. Aulas, Caïazzo, Cayzac, Diouf, Seydoux et Kastendeuch auditionnera les deux candidats le 26 mars 2008. Le Bureau de la LFP se réunira le 27 mars 2008 à 9 heures pour entendre les conclusions de ce groupe de travail et prendra la décision d'attribuer la production déléguée de la Ligue 1.

5. Arrêt Webster

Maître Soulier, Président de la Commission Juridique, présente son analyse de l'arrêt Webster et les conclusions provisoires des différents conseils de la LFP (pièce jointe).

Le Conseil,

après un large échange de vues,

décide qu'il délibérera sur les conséquences à tirer de cet arrêt lors de sa réunion du 23 mai 2008.

6. Subvention

Le Conseil,

à la demande de l'UCPF,

décide de lui attribuer une subvention supplémentaire de 200 000 Euros au titre de l'exercice budgétaire en cours.

7. Prochaine réunion

Le vendredi 23 mai 2008.

Le Président :
Frédéric THIRIEZ

Le Directeur Général :
Jean-Pierre HUGUES